

## Séance du 07 septembre 2021

Présents : M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, Mme DESVOYS Emilie, M. GAILLARD Christian, Mme GIROT Magali, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, Mme ROUSSEL Elise

Absent(s) : M. RIVEY Laurent

Excusé(s) : M. LENOBLE Joël

Secrétaire de séance : M. BAILLARD Christian

Président de séance : Mme ROUSSEL Elise

### Voie verte route de Granville : demande de subvention

Par délibération du 21 juillet 2021, le conseil départemental a approuvé les dispositions techniques et financières de l'avant-projet d'aménagement de route de Granville.

La charge financière pour la commune s'élève à :

Travaux :	49 512.67 € HT
Honoraires :	2 970.76 € HT
Participation FCTVA :	536.48 € HT

Après délibération, le conseil municipal valide le programme de travaux et cette nouvelle répartition du montant à charge de la commune qui s'élève à 53 019.91 € HT et sollicite une demande de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Départemental au titre des amendes de police et de la Région au titre du contrat de territoire 2019-2022. Le reste à charge sera autofinancé par le budget communal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### Revalorisation des loyers Résidence les Vergées

Les loyers de la résidence les Vergées sont actualisés de la façon suivante à compter du 1er octobre 2021 :

Résidence Vergées	01/10/2020	IRL	01/10/2021
T2	422,77 €	0,42%	424,55
T3	483,17 €	0,42%	485,20

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### Mise à disposition de personnel de l'US ST MARTIN DES CHAMPS

L'union sportive St Martin-des-Champs propose de renouveler la mise à disposition d'un éducateur sportif pour les besoins du centre de loisirs aux mêmes conditions de rémunération que le personnel saisonnier.

Après délibération, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la convention de mise à disposition pour l'année 2022.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### Convention avec le JUDO CLUB d'Avranches

Mme le maire propose que la convention avec le judo club d'Avranches soit renouvelée sur l'année scolaire 2021-2022.

L'association intervient sur les TAP pour les cycles 2 et 3 par la découverte de différentes activités sportives : sports collectifs, activités de motricité et sport d'opposition.

Il n'est pas prévu d'interventions avant les vacances de la Toussaint en raison d'un problème de disponibilité de personnel.

Le coût horaire reste inchangé à 18 € de l'heure.

Après délibération, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la convention renouvelant l'intervention du Judo Club d'Avranches sur l'année scolaire 2021-2022.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### Equipement informatique point d'accueil

Mme le maire indique que les travaux de rénovation de la salle des associations sont achevés.

Pour rappel, ce lieu doit permettre de rompre l'isolement de certaines personnes et répondre aux besoins des administrés dans leurs démarches administratives.

Mme Guillemin sera donc présente le mercredi de 14h à 16h30 pour venir en aide aux habitants en peine avec les démarches dématérialisées.

Dans cette perspective, Mme le maire propose l'achat de 2 ordinateurs portables et d'une imprimante multifonctions.

Après délibération, le conseil municipal valide la proposition de la société MIS Informatique et Hyperburo d'un montant total de 2 056.81HT.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### Achat d'équipements pour la cantine : demande de subvention

Mme le maire informe le conseil municipal qu'une des 2 armoires froides de la cantine est hors service et que l'autre est en passe de le devenir.

Il est présenté un devis pour le remplacement du matériel identique à celui en place. Un devis pour une chambre froide a été également sollicité. Le coût est plus important mais l'investissement permettrait de gagner en praticité.

Après délibération, le conseil municipal fait le choix de la chambre froide dont le montant s'élève à 7051.65 € HT.

Le conseil municipal demande à ce qu'un dossier supplémentaire de demande de subvention soit présenté dans le cadre du plan de relance de l'Etat en faveur des cantines scolaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### SAFER : rétrocession à la commune

La SAFER souhaite rétrocéder à la commune les parcelles constituant la voirie créée suite à la suppression du passage à niveau n°81 qui desservait le lieu-dit le Moulin.

La rétrocession a lieu sous conditions qu'elle est consentie au prix de l'euro symbolique, que les frais d'acte sont supportés par la Safer de Normandie et que les terrains sont exemptés de cahier des charges Safer s'agissant d'une emprise routière.

Mme le maire propose au conseil municipal, qui l'accepte, d'autoriser cette rétrocession à la commune.

Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer l'acte de rétrocession auprès de l'Etude de Me Guinebault, notaire à Avranches.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### Illuminations de Noël : propositions à débattre

Le contrat de location-installation de matériels est arrivé à échéance cette année avec la société NAIXIA.

Mme HELARY fait une présentation comparative des offres reçues des sociétés DECOLUM et NAIXIA.

La société DECOLUM sous-traitant le stockage et la mise en place, le conseil municipal fait le choix d'un contrat de 4 ans auprès de la société NAIXIA qui ne prévoit pas de renouvellement des dispositifs pendant la durée du contrat.

Le coût annuel est de 6 316.80 € TTC actualisé chaque année sur l'indice du coût salarial.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### Téléphonie mairie

Les mauvaises conditions de communications téléphoniques nous obligent à revoir notre contrat.

Orange à destination des professionnels fait une proposition incluant un standard, 4 postes fixes et 2 postes sans fil et un casque pour l'accueil.

Mme le maire fait une présentation de l'offre en leasing ou à l'achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire l'essai d'une connexion ADSL pour la téléphonie et en cas d'échec de fonctionnement de retenir la proposition de l'achat dont l'offre s'élève à 4302.06 € TTC à laquelle s'ajoute une maintenance annuelle de 163.20 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Budget communal : décision modificative

Suite aux orientations prises par le conseil municipal, il convient de réajuster les prévisions budgétaires 2021 de la façon suivante :

A l'article 6574 "subventions aux associations" il convient d'ajouter les subventions accordées à l'APE et l'enveloppe pour travaux dans le cadre de MaPrimeRénov et l'OPAH : 5000 €.

Art. 61521 : Entretien de terrain	Art. 6574 : subvention aux associations et pers privées
- 5 860 €	+ 5 860 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Recrutement de personnel en CDD pour accroissement temporaire d'activité

En raison de l'indisponibilité du Judo Club, Mme le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire appel à un contrat à durée déterminée du 7 septembre au 22 octobre 2021 pour encadrer les temps d'activités périscolaires.

Le conseil municipal autorise Mme le maire du personnel en CDD à raison de 4 heures hebdomadaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Eclairage public : horaires de fonctionnement

Mme le maire informe le conseil municipal que la mairie reçoit de nombreuses réclamations d'habitants sollicitant le report de l'heure d'extinction de l'éclairage public. Suite au confinement les horaires avaient été modifiés. L'éclairage est coupé à 21h et allumé à 6h30. Maintenant que les jours raccourcissent, il convient d'adapter les horaires.

Pour information, les installations sont équipées d'horloges astronomiques qui fonctionnent en fonction des horaires du lever et du coucher du soleil : coupure avec un décalage variable en fonction du mois de l'année.

Après délibération, le conseil municipal décide de modifier les horaires de la façon suivante :

- coupure à 22h
- allumage à 6h30 avec un maintien de l'éclairage de 45 mn après l'heure du lever du soleil en hiver.

Le giratoire de la route de Granville suivra ces horaires dès qu'une installation d'allumage par détection pourra être mise en place.

VOTE : Adoptée à l'unanimité